



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 MARS 2016

M. le Maire déclare la séance ouverte à 20H00

ELUS :	Présents	absents	excusés	Procurations à :
Delphine BADIQUÉ	X			
Karine CORDIER	X			
Jean-Pierre CUENIN	X			
Christophe DELAGRANGE	X			
Robert DEMOULIN	X			
Nathalie GRISEY	X			
Nelly LAILY	X			
Adeline LIONNE	X			
Annie MAITRE	X			
Jean-Daniel NARDIN	X			
Michel NICOLIER	X			
Christophe OEUVRARD	X			
Christelle PAOLI	X			
Jean-Baptiste ROLLIN	X			
Eric VARNEROT	X			

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 15

Nombre de voix délibératives : 15

1) Désignation du secrétaire de séance :

Madame Nelly LAILY a été désignée secrétaire de séance

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

2) Approbation du Compte-rendu précédent :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors de la séance du conseil municipal du 11 Février 2016

Il a été omis de préciser les interventions de plusieurs personnes du village concernant l'entretien de la voirie communale et les arrêts de bus OPTYMO.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

3) Vote des taux :

S'agissant d'une recette importante pour la commune et conditionnant l'équilibre du budget, M. le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux d'imposition communaux pour l'année 2016.

Compte tenu de la conjoncture économique, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taxes communales pour la 13^{ème} année consécutive.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré :

FIXE les taux d'imposition communaux pour l'année 2016 comme suit :



Taxe d'habitation :	10.36 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	10.36 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	37.72 %
Résultat du vote :	15 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

4) **Compte Administratif 2015.**

1. **Compte Administratif : Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil.**

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de Monsieur Michel NICOLIER, Premier Adjoint, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2015 comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses 2015	497 330.58 €
Recettes 2015	564 318.28 €
Excédent 2014	87 451.94 €

Soit un Excédent global 2015 154 439.64 €

Section d'investissement

Dépenses 2015	931 127.86 €
Recettes 2015	801 745.24 €
Excédent 2014	152 476.80 €

Soit un résultat global 2015 23 094.19 €

Résultat du vote : 14 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

2. **Compte de Gestion :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuve le Compte de Gestion 2015 de Monsieur le Trésorier qui présente le même résultat que le Compte Administratif 2015.

Autorise Monsieur le Maire à signer ce document.

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

3. **Budget Primitif :** Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2016, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	573 536.64 €
Recettes	573 536.64 €

Section d'investissement

Dépenses	546 093.62 €
Recettes	546 093.62 €



Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

4. Affectation du résultat :

Résultat à affecter	154 439.64 €
Affectation en fonctionnement	50 439.64 €
Affectation en investissement	104 000.00 €

Résultat du vote : 15 pour, 0 abstention, 0 contre

5) Site internet :

Monsieur Christophe OEUVRARD explique que la commune de Vézelois souhaite effectuer une migration technique du site internet (dans une technologie pérenne et maintenue) et pour répondre aux normes d'accessibilité il propose cinq devis.

Après étude de chaque proposition et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

Décide de retenir la proposition de la société suivante : **illico web**

Résultat du vote : 15 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

Cette société se propose d'effectuer une prestation et une formation d'1/2 journée.

6) Création d'une régie de recette :

Monsieur le Maire (après accord de Monsieur le trésorier en date du 16 mars 2016) propose la création d'une régie de recettes pour encaisser les droits de location de la salle multi activités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide

- La création d'une régie de recettes pour la gestion des sommes encaissées pour la location de la salle multi-activités.

Résultat du vote : 15 voix pour ; 0 contre ; 0 abstention

7) Nomination du régisseur :

Suite à la location de la salle multi activités, il convient de créer une régie de recettes.

Monsieur le Maire de Vézelois explique qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un régisseur titulaire et d'un régisseur mandataire pour encaisser le montant des locations de la salle multi activités.

Monsieur le Maire propose :

- Madame Valérie GAINNET, domiciliée au 1 rue de la Chaux à SEMONDANS est proposée comme régisseur titulaire

- Madame Florence SCHNOEBELEN, domiciliée 2 Rue des Fusillés à RONCHAMP est proposée comme régisseur mandataire

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de nommer à compter de ce jour :



- Madame Valérie GAINNET, domiciliée au 1 rue de la Chaux à SEMONDANS comme régisseur titulaire
- Madame Florence SCHNOEBELEN, domiciliée 2 Rue des Fusillés à RONCHAMP comme régisseur mandataire

8) Le Personnel :

- 1^{er} poste : La titulaire de ce poste d'Adjoint d'animation arrive au seuil de son contrat avec le Centre de Gestion.
Question : Accepte-t-on de titulariser ce poste?
Les 15 conseillers ont voté :

Résultat du vote : 1 voix pour ; 14 contre ; 0 abstention

- Accepte-t-on d'embaucher un jeune employé saisonnier en Juillet ?
Conditions :

- être habitant de Vézelois
- posséder le permis de conduire
- être âgé de plus de 18 ans
- Si plusieurs personnes se présentent, la durée du contrat sera divisée par 2.

En cas d'emploi dans la commune les années antérieures, ce type de candidature ne sera pas retenu pour laisser la place à ceux n'ayant pas encore bénéficié de ce poste au sein de notre collectivité.

Résultat du vote : 10 voix pour ; 5 contre ; 0 abstention

Monsieur Jean-Daniel NARDIN demande d'informer les jeunes du village

9) Travaux :

Devis :

1. entretien de la voirie : rue du châtus
 - (caniveau + chaussée en bi-coude 5 680.00 €)
 - Bitume : 3 000.00 €

Coût total 9 000.00 € HT

2. Garage FUN CAR :

Coût total 1 235.00 €

3. Route de Chèvremont :

Tuyaux + tout-venant

Coût total 9 050.00 €

4. Sur toutes les rues du village

Enrobé projeté pour reboucher les trous dans les rues du village.

Location d'une machine 2 jours : environ 3 600.00 €.



Le coût total de ces travaux coûtera pour la commune :
27 000.00 €

5. Volets de la cure : 4 900.00 €
6. Entrée du village rue de Brebotte à sécuriser : demande de subvention en cours
7. Achat de la balayeuse pour la salle multi-activités.
8. Travaux au fort : 25 000.00 € de subvention par la CAB, travaux réalisés par l'ERIGE (entreprise de réinsertion), + subvention de la CAPONIERE. (ce poste est à valider après devis)

10) **Nom de la Salle Multi-activités :**

Divers noms sont proposés : Le nom retenu est : la **VEZELOISE**

Résultat du vote : 9 pour,

Les autres votes se sont portés sur les autres noms proposés

Nom de notre ALSH :

Les PRAILLOUX

Vote à la majorité

11) **Questions diverses :**

1. Monsieur Michel NICOLIER fait part de la demande de poutres de la CAPONIERE pour le fort de Danjoutin pour la fabrication de bancs. Il nous indique le prix de revient : 150.00 €/m³. Le Conseil municipal accepte de faire un don de quelques poutres de petite section.
2. Centre Aéré : ouverture ou pas de la dernière semaine (13 enfants inscrits)
Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'ouverture de la dernière semaine à condition d'adapter l'effectif d'encadrement.
3. Bus OPTYMO :
Monsieur le Maire nous explique le nouveau plan des bus OPTYMO à compter du 2 mai 2016.
4. Monsieur le Maire nous informe du courrier du Président de la CAB concernant les dérogations.
5. Trottoir devant le domicile de Madame ESSNER Hélène.
Le conseil se prononce favorablement : voir avec le propriétaire pour un paiement partagé.

